



BARÈME D'HONORAIRES

GAIFFIER CONSEILS TRANSACTION FONDS DE COMMERCE ET IMMOBILIER

61 cours de Verdun 33470 GUJAN MESTRAS
Tel : 05.56.54.52.52 - E-mail : gujan@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1er janvier 2026

Honoraires de transaction Immobilier résidentiel :

Prix de vente	HONORAIRES TTC
< à 100 000€	Forfait 8.500€
De 100.001€ à 150.000€	7 %
De 150.001€ à 400.000€	6 %
De 400.001€ à 700.000€	5 %
Au delà de 700.001€	4 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Honoraires de transaction Fonds de commerce et immobilier professionnel :

Prix de vente	HONORAIRES HT
< à 120 000€	10% (forfait minimum de 7 900€)
De 120 001€ à 250 000€	9 %
De 250 001€ à 400 000€	8 %
De 400 001€ à 500 000€	7 %
> à 500 000€	6 %

Autres prestations

- **Avis de valeur** : Sur devis.
- **Honoraires parkings et garages**: Forfait de 3.000€ par lot
- **Vente interactive** : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur.
- **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence** :
 - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais
 - Notre agence est dans ce cas uniquement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires
- **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat** :
 - Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande
- **Honoraires d'une vente en viager** : Le barème des honoraires est identique à celui de la transaction et est calculé sur la valeur vénale du bien